



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent trente-quatrième session

Rome (Italie), 7-11 novembre 2022

**Informations actualisées sur l'élaboration des plans d'action régionaux
pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Ismahane Elouafi
Scientifique en chef
Tél.: +39 06570 51082
Courriel: Ismahane.Elouafi@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (la Stratégie) a été approuvée par le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-dixième session, à l'issue d'un processus de consultation inclusif et transparent. La Stratégie est un outil qui vise à accélérer la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, et donc à contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- Le document intitulé *Élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025)* a été examiné par le Comité de l'agriculture, à sa vingt-huitième session, par le Comité des pêches, à sa trente-cinquième session et par le Comité des forêts, à sa vingt-sixième session. Les comités techniques ont examiné et salué le cadre de haut niveau qui servira à l'élaboration de plans d'action régionaux.
- Les plans d'action régionaux pour la mise en œuvre de la Stratégie sont élaborés par les bureaux régionaux de la FAO, sur la base d'un cadre de haut niveau conçu pour orienter leur mise au point. On trouvera ci-après des informations actualisées concernant les plans d'action actuels. Les plans d'action sont des documents évolutifs qui seront régulièrement mis à jour en fonction des besoins, possibilités et défis qui se feront jour.
- Les rapports ayant trait à la Stratégie seront présentés en ligne, conformément aux processus institutionnels en vigueur en matière d'établissement de rapports, notamment l'Examen à mi-parcours et le Rapport sur l'exécution du Programme. Comme indiqué dans la Stratégie, le Conseil de la FAO procédera à un examen à mi-parcours cinq ans après l'adoption de la Stratégie, laquelle pourra être actualisée périodiquement, à la demande des Membres, afin que les évolutions importantes y soient prises en compte.

SUITE QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du programme est invité à prendre note du présent document.

I. Introduction

1. La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (la Stratégie) a été approuvée par le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-dixième session, à l'issue d'un processus de consultation inclusif et transparent¹. Il s'agit d'un outil qui vise à accélérer la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, et donc à contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030.
2. Le document intitulé *Élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025)*² a été examiné par le Comité de l'agriculture, à sa vingt-huitième session, par le Comité des pêches, à sa trente-cinquième session, et par le Comité des forêts, à sa vingt-sixième session.
3. Les comités techniques se sont félicités de l'élaboration de la Stratégie et de son adoption par le Conseil. Ils ont examiné et salué le cadre de haut niveau qui servira à l'élaboration des plans d'action régionaux, compte tenu des conclusions et recommandations des consultations régionales et des sessions des conférences régionales de la FAO, tenues en 2022. Il importe de prendre en compte les orientations données par les Membres pour affiner et enrichir davantage les plans d'action régionaux et de veiller à ce qu'ils tiennent compte des mesures définies dans la Stratégie à tous les niveaux: mondial, régional et national. Les Membres seront régulièrement informés de l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie par l'intermédiaire des organes directeurs, selon qu'il conviendra.

II. Informations actualisées concernant les plans d'action régionaux

4. Les plans d'action régionaux pour la mise en œuvre de la Stratégie sont élaborés par les bureaux régionaux de la FAO, sur la base d'un cadre de haut niveau conçu pour orienter leur mise au point. Cette démarche répondait à la demande des conférences régionales, qui avaient appelé à ce que la situation et les particularités locales, nationales et régionales soient prises en compte³. Une approche régionale solide permet de faire en sorte que la mise en œuvre soit adaptée aux différents défis, besoins et capacités des pays en matière de science et d'innovation. Il a été souligné, tout au long des consultations formelles et informelles relatives à la Stratégie, qu'il importait d'adopter une approche régionale aux fins de son exécution. Les plans d'action sont des documents évolutifs qui seront régulièrement mis à jour en fonction des besoins, possibilités et défis qui se feront jour.
5. Les plans d'action régionaux reprennent les neuf résultats escomptés et les deux facteurs de réussite de la Stratégie et proposent un certain nombre de produits inspirés du document et présentés en détails dans le cadre de haut niveau qui guide la mise au point des plans d'action, où les résultats escomptés et les facteurs de réussite sont reliés aux objectifs de développement durable (ODD) et aux domaines prioritaires du Programme (DPP) concernés⁴.
6. Pour renforcer la prise de décisions fondées sur des données scientifiques et factuelles (pilier d'action 1), les régions s'attachent à améliorer la disponibilité des données (y compris géospatiales), à promouvoir les échanges de connaissances au niveau régional et à mettre en place des plateformes

¹ Rapport de la cent soixante-dixième session du Conseil de la FAO (Rome, 13-17 juin 2022), annexe D. <https://www.fao.org/3/nj485fr/nj485fr.pdf>.

² Élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025): <https://www.fao.org/3/nj610fr/nj610fr.pdf>.

³ Rapport de la trente-sixième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient (www.fao.org/3/ni472fr/ni472fr.pdf);

Rapport de la trente-sixième session de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (www.fao.org/3/ni469fr/ni469fr.pdf); Rapport de la trente-septième session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (www.fao.org/3/ni471fr/ni471fr.pdf); Rapport de la trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique (www.fao.org/3/ni468fr/ni468fr.pdf); et Rapport de la trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe (www.fao.org/3/ni470fr/ni470fr.pdf)

⁴ Élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025): <https://www.fao.org/3/nj610fr/nj610fr.pdf>.

techniques. Elles procèdent à des analyses fondées sur des données probantes concernant des questions essentielles d'intérêt politique, notamment le changement climatique, réalisent des évaluations fondées sur le genre et renforcent la coopération avec les organismes de recherche nationaux, régionaux et internationaux. Parmi les thèmes principaux figurent le changement climatique, l'approche «Une seule santé» et le développement du numérique, mais il existe également des spécificités régionales.

7. Pour soutenir l'innovation et les technologies aux niveaux régional et national (pilier d'action 2), les régions mettent l'accent sur l'adaptation au changement climatique et l'agriculture numérique, ainsi que sur l'innovation en faveur de l'élevage et l'approche «Une seule santé». Tous les types d'innovation sont concernés: les innovations technologiques (par exemple, l'agriculture numérique) et les innovations en matière de politiques (par exemple, l'alimentation scolaire). Les questions de biodiversité sont abordées dans le cadre du soutien apporté à l'agroécologie et à la restauration des terres et des forêts, de même que l'accent est mis sur la jeunesse grâce au renforcement de l'esprit d'entreprise et des compétences numériques. Les régions contribuent à la collecte et à la diffusion d'informations concernant les innovations, ainsi qu'au renforcement des capacités en matière d'innovation dans de grands domaines thématiques, et créent des occasions de diffuser et de partager les connaissances. La FAO apporte son concours à l'élaboration de stratégies et de politiques relatives à l'agriculture numérique au niveau des pays.

8. Pour renforcer les capacités de la FAO de mieux servir ses Membres (pilier d'action 3), les régions se concentrent sur la gestion des connaissances, la formation du personnel aux innovations numériques, le développement des capacités en matière de science et d'innovation et la communication scientifique. Les régions soutiennent les partenariats porteurs de transformation et les modes de financement novateurs (les facteurs de réussite), notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat, ainsi que grâce à la coopération avec des organismes de recherche, des villes, des organismes des Nations Unies et des réseaux public-privé.

III. Cadre de responsabilités

9. Le suivi s'inscrira dans la démarche des chaînes de résultats fondées sur des liens de cause à effet et dans la droite ligne des cibles des ODD, conformément au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et compte tenu des trois dimensions de la durabilité. Le suivi des accélérateurs que sont l'innovation et les technologies se fera au moyen des indicateurs de performance clés applicables et les activités menées au titre des DPP seront mesurées au regard des indicateurs des ODD les plus pertinents. Les rapports ayant trait à la Stratégie seront présentés en ligne, conformément aux processus institutionnels en vigueur en matière d'établissement de rapports, notamment l'Examen à mi-parcours et le Rapport sur l'exécution du Programme. Comme indiqué dans la Stratégie, le Conseil de la FAO procédera à un examen à mi-parcours cinq ans après l'adoption de la Stratégie, laquelle pourra être actualisée périodiquement, à la demande des Membres, afin que les évolutions importantes y soient prises en compte.